

Déclaration

Séance du conseil municipal du 25 janvier 2021

Article 15.02

Déclaration pour faire du projet du Réseau express métropolitain (REM) de l'Est une réussite d'intégration urbaine et paysagère aux multiples retombées pour la population montréalaise

Attendu que le gouvernement du Québec et son mandataire, CDPQ-Infra, ont annoncé le 15 décembre 2020 le projet du REM de l'Est, qui s'étendra sur 32 km et comptera 23 stations, un investissement de 10 G\$;

Attendu que la création de deux nouvelles branches du Réseau express métropolitain (REM) permettra une connexion rapide et efficace du centre-ville vers l'est et le nord-est de l'île pour les résidents, travailleurs et étudiants, et d'accélérer le développement et l'essor économique de l'Est de la métropole pour une relance économique verte et inclusive;

Attendu qu'en juin 2018, la Ville de Montréal a fait inscrire les projets de transport collectif structurant du centre-ville vers Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord et Lachine (ligne Rose) au Plan des initiatives de développement des transports collectifs de l'ARTM;

Attendu qu'en décembre 2018, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont posé un geste fort en signant la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal et en s'engageant à consolider une vision commune, intégrée et innovante pour l'accroissement de la mobilité durable et l'amélioration des milieux de vie pour ce territoire à fort potentiel de développement;

Attendu qu'une offre de mobilité durable est un atout indispensable à la réduction des GES dans un contexte d'urgence climatique, ainsi qu'à l'atteinte des cibles de la Politique de mobilité durable du Québec 2030 et du Plan climat pour Montréal;

Attendu que ce nouveau réseau s'implantera majoritairement sur le domaine public municipal et impliquera des modifications significatives à l'aménagement urbain, au cadre bâti, et aux infrastructures terrestres et souterraines, des domaines qui sont de compétence et d'expertise municipales;

Attendu que le projet proposé comporte plusieurs défis en matière d'intégration urbaine et paysagère pour cette structure aérienne et en matière de qualité architecturale, et qu'il est essentiel de veiller à ce que le

projet garantisse un environnement de qualité en plus de respecter la trame et le patrimoine urbains de Montréal, ville UNESCO de design;

Attendu que la planification du développement durable du territoire de la Ville de Montréal est encadrée par des outils, dont le plan d'urbanisme en cours de révision, et qu'une attention particulière devra être portée à la protection du parc de logements locatifs abordables, aux effets possibles de la gentrification ainsi qu'aux nuisances liées à la réalisation du projet et aux chantiers à venir dans les secteurs qui seront desservis par le REM de l'Est;

Attendu que la réalisation du REM de l'Est engendrera des coûts importants en matière d'aménagements urbains et de modifications aux infrastructures actuelles et doit prévoir un budget en conséquence, intégré au cadre financier et au coût global du projet;

Attendu que le Gouvernement a inscrit au PQI le lien structurant du centre-ville vers le secteur du Grand Sud-Ouest et confié à l'ARTM les travaux de planification du projet, en mettant en place un bureau de projet et en finançant le dossier d'opportunité (DO) pour la desserte de ce secteur;

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, et appuyé par Éric Alan Caldwell, responsable de l'urbanisme et de la mobilité au comité exécutif;

Et résolu :

Que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec et son mandataire, la CDPQ-Infra :

Consultation

Que soit tenue une démarche de consultation et de concertation impliquant la population montréalaise afin de répondre aux besoins des diverses communautés desservies par le projet, d'en assurer l'acceptabilité sociale et de trouver les meilleures solutions aux enjeux et préoccupations liées au projet avant qu'il soit soumis au processus d'évaluation environnementale (BAPE);

Que soient mis à contribution l'expertise et le savoir-faire, tant montréalais, national qu'international, dans un processus transparent de recherche de solutions aux importants défis qu'apporte le projet, avec la formation d'un comité aviseur, annoncé par CDPQ-Infra, qui soit indépendant, pluridisciplinaire et actif tout au long du processus, de l'idéation jusqu'à la livraison du projet;

Intégration urbaine, paysagère et architecturale (Réalisation du projet)

Que l'intégration urbaine, paysagère et la signature architecturale soient une composante intrinsèque et fondamentale de la définition du projet, en vue d'en faire un legs unique pour les générations à venir, et que soient présentés au comité aviseur divers scénarios d'intégration, d'implantation, d'adaptation du tracé et de localisation des stations, incluant des options en souterrain, sous le boulevard René-Lévesque;

Que le projet permette à la Ville, aux arrondissements et aux Villes liées d'intégrer des occasions de développement ou d'aménagements complémentaires dans le cadre du projet ou en parallèle, et qu'il réponde aux attentes des citoyennes et des citoyens de l'Est de Montréal;

Qu'une attention particulière soit portée afin de limiter l'empiètement des nouvelles infrastructures sur le domaine public, comme les voies de circulation, les trottoirs, les parcs et les espaces verts, et de réduire les nuisances liées à la réalisation et à l'opération du projet, telles que le bruit, les vibrations et la poussière;

Gouvernance

Que la Ville de Montréal soit reconnue par le Gouvernement comme partie prenante et décisionnelle dans le projet, et ce, à toutes les étapes de planification, de consultation, de conception et de réalisation des travaux, et que la gouvernance du projet et le processus décisionnel soient adaptés en conséquence;

Que le gouvernement du Québec reconnaisse l'expertise et la compétence de la Ville sur son domaine public et privé, en matière d'aménagement urbain et d'infrastructures, sa connaissance du milieu et des besoins et qu'il accorde, en conséquence, un soutien financier afin qu'elle puisse accompagner CDPQ-Infra à toutes les étapes du projet en y dédiant le personnel et les ressources nécessaires;

Que CDPQ-Infra coordonne ses travaux avec ceux de la Ville, qui planifiera les siens en conséquence, afin de minimiser le nombre de chantiers successifs et qu'une subordination de travaux puissent être envisagée;

Financement

Que le Gouvernement intègre au financement global du projet les coûts pour la Ville de Montréal associés aux aménagements retenus sur le domaine public, lesquels sont nécessaires à une intégration urbaine et paysagère réussie et une excellente accessibilité aux stations;

Que le Gouvernement et la Ville de Montréal démarrent les travaux du bureau conjoint de projet pour la revitalisation de la rue Notre-Dame avec un financement nécessaire pour permettre son réaménagement entre le centre-

ville et la Pointe-de-l'Île, et que ces travaux soient coordonnés avec ceux du REM de l'Est.